

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI (H/F) PLANIFICATION TERRITORIALE ET STRATÉGIQUE

Association Loi 1901, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise regroupe dans son partenariat l'Etat, des collectivités locales et territoriales (dont 10 intercommunalités, le département de l'Isère, l'établissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble, le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise et l'établissement public foncier du Dauphiné). Outil œuvrant à la mise en cohérence des politiques publiques, conformément à l'art. L. 132-6 du code de l'urbanisme, l'Agence prend en charge des démarches d'observation, des études et des réflexions préalables à destination de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et ce à des échelles variées. L'effectif de l'Agence compte 60 salariés, pour un budget d'environ de 5 M€, provenant exclusivement de fonds publics <https://www.aurg.fr/>

Organisée par pôles multithématiques appelés « cadres », l'Agence met en œuvre son programme partenarial d'activité et pluriannuel au travers d'équipes-projets. Forte de l'élaboration de plusieurs PLU intercommunaux ces 10 dernières années, et répondant à la sollicitation de ses membres sur le mandat à venir, l'Agence d'urbanisme maintient une forte mobilisation en planification territoriale, notamment sur la mise en œuvre de ces PLUi.

Dotée d'un conseil scientifique « Climat et transition » commun avec la Métropole et développant de nombreux partenariats avec plusieurs composantes de l'Université Grenoble Alpes, l'Agence est particulièrement impliquée auprès du monde universitaire, et entend contribuer à l'insertion professionnelle en poursuivant sa politique en faveur de l'apprentissage.

1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA PROPOSITION D'APPRENTISSAGE

Les perspectives de ce début de mandat sont multiples dans le champ de la planification territoriale et laissent augurer un accompagnement fort de l'Agence auprès de nos membres :

- L'Agence devra répondre aux enjeux liés à la poursuite de la mise en œuvre de la loi Climat & Résilience et aux sujets de transitions (climat, sobriété foncière et mise en œuvre du ZAN, trajectoire ZEN...);
- Diverses procédures d'évolution de PLU et PLUi devront s'engager parmi nos membres en lien avec les échéances actuellement fixées par la loi Climat & Résilience pour la « climatisation » des documents d'urbanisme (février 2028), et en lien avec la modification « ZAN » du SCoT de la Grande région de Grenoble approuvée fin 2025 ;
- Un accompagnement est déjà engagé auprès de la CC du Royans Vercors pour l'aider à élaborer le PLUi prescrit en 2025, et se préfigure actuellement l'accompagnement de la CC de la Matheysine en début de mandat, prête à prescrire un PLUi à l'arrivée des nouveaux élus ;
- Se poursuivra l'assistance à la révision du SCoT de la Grande région de Grenoble, lancée en 2025, intégrant tant les ambitions en matière de ZAN et de transitions, favorisant un nouveau format de dialogue entre les intercommunalités constitutives du SCoT ;
- ...

Ces perspectives amènent l'Agence à proposer un apprentissage ciblé sur ces sujets d'actualité dans les champs de la planification territoriale et des documents d'urbanisme.

LE CONTENU DE LA MISSION

Au sein du Cadre Stratégie Territoires et Montagne, et en appui pour un ensemble de missions liées à l'accompagnement sur les PLUi, le SCoT, les autres documents d'urbanisme, le ZAN et les transitions, vous serez amené.e à participer :

- Aux travaux thématiques : appui aux phases de diagnostics territoriaux orientés pour identifier les enjeux des PADD et/ou appuyer des décisions politiques en termes de planification et incidences du ZAN, mais aussi aux travaux liés au climat, à la prospective, aux formes urbaines... ;
- A la conception et la mise en forme des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre des élaborations ou évolutions de PLU / PLU intercommunal ;
- Aux phases d'élaboration des PLUi sous la responsabilité des chefs de projets ;
- Au déploiement de méthodes renouvelées d'accompagnement des territoires dans un contexte de raréfaction du foncier, d'appropriation des notions de sobriété foncière et d'intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique (dans un contexte d'intervention sur des territoires de montagne) ;
- À la production des pièces du PLUi et à la sécurité juridique des contenus, en articulation avec les urbanistes de l'Agence et son juriste.

Expérimentant ainsi des territoires et formats d'accompagnement variés, vous serez amené.e à prendre également part aux expertises de l'Agence sur le ZAN et sa mise en œuvre, à participer à des réflexions à plusieurs échelles, en accompagnement notamment des travaux sur le SCoT de la Greg.

QUALITÉS ATTENDUES DE L'APPRENTI-E

> Formation

Master 2 en urbanisme / aménagement du territoire / projet urbain / sciences politiques / conduite de projets de transitions.

> Qualités

- Expertise technique :
 - Acculturation aux problématiques d'urbanisme règlementaire et de planification stratégique et territoriale aux différentes échelles (du SCoT aux communes)
 - Compréhension des enjeux contemporains de transition et de résilience sur nos territoires aux caractéristiques variées (urbaines, périurbaines, rurales et montagnardes)
 - Compréhension du ZAN et de sa mise en œuvre
 - Connaissances sur des thématiques variées et appétence pour des études en transversalité et à des échelles d'intervention multiples
- Rigueur intellectuelle et méthodologique
- Autonomie et prise d'initiatives
- Qualité et aisance relationnelle, ouverture d'esprit, capacité d'écoute et de dialogue
- Réactivité, curiosité, créativité, motivation à être force de proposition, sens de l'innovation
- Bonnes capacités rédactionnelles, capacité de synthèse et de travail à des échelles variées
- Bonne expression orale, sens de la pédagogie et de l'argumentation, capacité d'animation de réunions de travail technique ou avec des élus
- Connaissance et bonne pratique des outils SIG (Qgis) et DAO (Illustrator), et de bureautique (suite Office 365)
- Capacité à restituer et à rendre compte (reporting)

CONDITIONS D'ACCUEIL

- Durée : 12 mois à compter de septembre 2026
- Lieu : Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Rémunération : selon réglementation sur l'apprentissage + prime annuelle + ticket restaurant

CONDITIONS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Lettre de candidature et CV sont à adresser, jusqu'au **vendredi 17 avril 2026**, uniquement par mail à florence.duband@aurg.asso.fr
- Les candidats pré sélectionnés seront conviés pour un entretien dans la deuxième moitié du mois de juin.